



Dette civil et titre exécutoire

Par **Louchka**, le **31/03/2023** à **23:20**

Bonjour

Je souhaite reprendre des mesures d'executions pour cela j'ai choisie un huissier du departement du debiteur.J'ai fournie les actes de ses confreres + copie du titre exécutoire mais l'huissier veut l'original et non la copie.A qui m'adresser pour obtenir l'original ?Merci de m'aiguiller s'l vous plait.

Par **nihilscio**, le **01/04/2023** à **12:18**

Bonjour,

Si des mesures d'exécution ont déjà été entreprises c'est que l'original du titre exécutoire est entre les mains de celui qui a entrepris les premières mesures d'exécution.

Le greffe du tribunal peut remettre un deuxième exemplaire du titre exécutoire en cas de perte du premier mais il risque de faire des difficultés.

Par **Louchka**, le **01/04/2023** à **14:36**

Merci de votre réponse. Cela fait 1 an que je n'ai pas mandater le dernier huissier.Pouvez me dire que si je choisie un autre huissier ils peuvent se passer l'original du titre exécutoire.?
Merci

Par **Louchka**, le **03/05/2023** à **11:20**

Merci à tous , intervenant et intervenante pour les réponses juridiques .